

le nombre de hadiths authentiques dans Kafi constitue t-il les ? 1/5 des hadiths que contient l'ouvrage

<"xml encoding="UTF-8?>

Question 

on dit parfois que la plupart des hadiths de kafi ne sont pas crédibles donc inacceptables. On ne peut donc pas s'appuyer sur les hadiths de Kafi pour prouver que les imams ont des pouvoirs au dessus des humains comme la connaissance de l'invisible...J'en veux pour preuve les propos de Sheikh Hassan ibn Zeydud Dine qui pense que le hadith authentique de Kafi ? représente 1/5 de l'œuvre. Un tel nombre est-il vrai

Résumé de la réponse

le grand savants dont il est question est celui qui entrepris le décompte des hadiths conformément aux principes de la science du Rijâl, non pas pour instaurer une restriction dans les questions concernant la jurisprudence et ses arguments. Car selon ces chercheurs et ceux d'aujourd'hui la crédibilité d'un hadith ne repose pas uniquement sur la crédibilité de celui qui le rapporte ? bien d'autres critères entre dans l'authentification d'un hadith (Sahih) quand ils avaient la certitude qu'il venait d'un imam. C'est-à-dire que l'étude des transmetteurs et du .hadith leur permettait de conclure qu'un hadith venait bien d'un imam

Réponse détaillée

: pour voir à quel niveau ce chiffre est il faut tenir compte de quelques

A – les anciens repartissent les hadiths en deux catégories : crédibles et non crédibles. Pour eux les hadiths crédibles et sahih sont des hadiths portants des indices internes (confiance sur le rapporteur.. ;) et externe (figurer dans les sources ou Asl). Donc tout hadith qui n'a pas ces indices est non crédible.[1]Mais à partir de l'époque de Sayyed Ahmad ibn Taous le hadith se repartit en quatre sortes, une répartition qui résulte du fait qu'ils considéraient comme peu fiable (dha'ef) toute tradition ne jouissant d'aucune crédibilité : quant au hadith crédible ils les : repartissent en trois catégories : Sahih, Hassan et Mowassaq

si tous ceux qui rapportent le hadith sont d'obédience imamite, honnête et appréciés, on dira -1 .que le hadith est Sahih

si les rapporteurs sont imamite et appréciés mais sans aucune déclaration écrite qui -2 « confirme leur honnêteté, on dira que le « hadith est Hassan

si les rapporteurs ne sont pas imamites mais digne de confiance, on dira d'eux et leur hadith -3 qu'ils Mouwassaq.[2]Cette répartition cardinale commence à partir du 7ème siècle. Mais c'est selon les critères des anciens que Koleiny à rassemblé dans Kafi les hadiths qui selon lui sont crédibles. Selon lui, ces hadiths ont plusieurs preuves justifiant leur crédibilité comme par exemple : la présence du hadith dans un ou plusieurs sources, ou dans une source dont la [confirmation de l'auteur fait l'unanimité...[3]

B- Aujourd'hui les chercheurs s'appuient sur la fiabilité du hadith et non seulement sur celle de rapporteur pour juger s'il est crédible ou non. De la même manière que les anciens s'appuyaient sur la certitude de la provenance du hadith d'un infaillible.[4] Donc les savants qui se sont lancés dans le décompte des crédibles l'ont fait selon les critères de science du rijâl qui étudie l'état des rapporteurs en fonction du rôle qu'il joue sur le texte du hadith. Ils n'ont pas procédé à ce décompte dans le but de restreindre le champ de manœuvre en jurisprudence .et en argumentation

A cet effet, Sheikh Hassan ibn Zeydud Dine (de qui le hadith selon lequel seul environ 1/5 des hadiths de Kafi sont crédibles) dit : « les hadiths de nos livres sûrs sont garnis d'indices. Les anciens jusqu'à l'époque d'Allamah s'appuyait sur ces indices et non sur les termes et tournures fondées après lui et la génération du 7ème siècle sait aussi que les anciens [s'appuyaient sur des critères »[5]

C le plus important problème de ce propos provient de la mauvaise déduction de ces paroles. En d'autres termes, du point de vue mineur (la plupart des hadiths de Kafi est non crédible) le raisonnement évoqué absurde. Il est de même si on considère aussi le majeure (négation des qualités surhumaine des imams, plus particulièrement leur connaissance). Premièrement, les questions relatives aux croyances dans la plupart des cas sont appuyées par les arguments rationnels et les démonstrations. Les hadiths ne viennent qu'étayer ces arguments. Le genre de question soulevée est très souvent soutenu par des hadiths acquis de différentes manières qui s'appuient les uns les autres. Par exemple, selon le contenu des hadiths cités dans deux ouvrage (Bidâyat ul ma'aref ilahiyya et Rahnemah shenasi) il y a plusieurs hadiths qui stipulent que les imams comprennent les paroles mystérieuses[6] ou leur connaissance est [mystique].[7]

Kouliyya fi ilmi rijâl, Ayatollah Ja'far Sobhani, éditions NAshr islami, page 358-359 [1]

Kouliyya fi ilmi rijâl, Ayatollah Ja'far Sobhani, éditions NAshr islami, page 50 [2]

Al wâfi de Molla Mohsen Faydh Kâshani, page 11-12 [3]

Miqyâsul riwâya fi ilmi derâya d'Ali Akbar Seyfi Mazandarani, p 44; consultez la réponse [4]. 1937 pour en savoir plus

Wasâ'il ul shia, Hourrou Amili, vol 20, page 71 [5]

Kafi, Mohammad ibn Yakoub Koleiny, vol 1, page 532 [6]

